

*Recours au Règlement—M. Cooper*

mais pas un moyen très utile d'obtenir des réponses aux questions. Le comité McGrath a donc recommandé de limiter à quatre le nombre des questions que chaque député pouvait faire inscrire au *Feuilleton* et qu'en contrepartie de ce nombre limité de questions, le gouvernement devrait être tenu d'y répondre dans un délai de 45 jours. Les questions devaient être courtes, pertinentes, formulées directement d'une façon impartiale et avec aussi peu de connotations politiques que possible de manière à obtenir de l'information directe. Il arrivera sûrement à l'occasion, comme on l'a déjà vu, que le gouvernement ne réussisse pas à trouver des réponses de façon efficace ou efficiente, et il n'y a rien de mal à cela. Quand les citoyens constateront que le gouvernement ne fournit pas certaines réponses, ils jugeront si le gouvernement a des raisons légitimes ou non de ne pas les fournir.

Ayant participé aux travaux du comité McGrath qui a cherché à renforcer le rôle du simple député, je m'offusque beaucoup de ce que les ministériels me traitent avec condescendance et me disent qu'ils savent mieux que moi comment je devrais m'occuper de mes affaires, qu'ils savent mieux que moi si une question devrait être conçue comme une motion à mettre dans l'urne d'où on la tirera au sort ou bien comme une question inscrite au *Feuilleton*. Je soutiens que ce devrait être à moi d'en décider.

Si le gouvernement est incapable de répondre à une question dans un délai de 45 jours et doit me dire que, pour des raisons légitimes ou non, il ne peut pas me donner de réponse, ce devrait être à moi de décider de transformer ma question en motion d'initiative parlementaire et de la mettre dans l'urne. Qu'on me laisse décider si je veux tenter la chance que ma motion soit tirée au sort et débattue un jour.

Je sais par expérience, étant ici depuis plus de neuf ans et ayant mis beaucoup de motions et de projets de loi dans cette urne, que mes chances ne sont pas très bonnes. Il semble que je sois particulièrement malchanceux. Après neuf ans, une seule de mes motions a été tirée au sort.

Je ne trouve pas utile que le gouvernement dise qu'il ne répondra pas aux questions et qu'il les mettra dans l'urne pour nous. Merci beaucoup, mais ce n'est pas ce que voulait la commission McGrath. Ce n'est pas non plus ce que voulaient les députés de l'arrière-ban, tant du côté ministériel que du côté de l'opposition.

Les recommandations de la commission McGrath devaient donner plus de liberté au député dans son rôle à la Chambre. Pour nous, la liberté veut dire la possibilité de faire des choix. Je crois qu'on devrait nous laisser faire nous-mêmes nos choix au lieu qu'un ou deux ministériels décident que nos motions devraient être mises dans l'urne pour peut-être disparaître à jamais. Nous devrions recevoir des réponses, conformément aux recommandations du comité McGrath, même si ces réponses sont insatisfaisantes. Il reviendrait ensuite aux députés de tous les partis représentés à la Chambre de décider s'ils veulent mettre ces questions dans l'urne.

**M. le Président:** Avant de donner la parole au député de Kingston et les Îles (M. Milliken), je reviendrai au député de Mackenzie (M. Althouse). La commission McGrath a-t-elle examiné le cas des questions que le gouvernement juge trop vagues? Il a été question de cela. Je suis ici depuis un certain temps moi aussi et je sais que, parfois, les députés posent délibérément des questions vagues. Dans de tels cas, le gouvernement pourrait répondre au député et lui demander des détails. La commission a-t-elle examiné cette possibilité?

**M. Althouse:** Monsieur le Président, si je me souviens bien des discussions qui ont eu lieu, une question semblable a été soulevée, et il a été conclu que si un député choisissait d'être vague, il risquait d'avoir une réponse vague. Nous sommes partiellement maîtres de notre destinée à la Chambre, monsieur le Président. J'espère fermement et ardemment que nous continuerons de l'être et que nous ne permettrons pas au leader adjoint à la Chambre de prendre ce genre de décisions.

• (1610)

**M. le Président:** Je vois ce que vous voulez dire. La parole est au député de Kingston et les Îles (M. Milliken). Je pense que cela pourrait clore le débat.

**M. Milliken:** Monsieur le Président, la plupart des arguments que je voulais invoquer ont déjà été avancés. Ce qui m'inquiète et ce que j'ai trouvé le plus intéressant, c'est d'entendre le député de Peace River (M. Cooper) et le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) parce que je suis sûr qu'ils ont entendu les mêmes arguments de l'autre côté de la Chambre, bien que peut-être pas sous la même forme parce que naturellement l'article du Règlement en question n'a pas été utilisé depuis longtemps. Mais il est intéressant de voir la responsabilité du gouvernement tomber si lourdement sur leurs épaules, d'entendre ces arguments en faveur de la raison et de la retenue lorsqu'on pose des questions au gouvernement et combien cette tâche est lourde pour les membres du